



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2022

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 12 octobre 2022 à 9h00, en salle des délibérations de l'Hôtel du Conseil départemental à Bourges.

Sur 43 voix que compte la CLE, 20 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

L'ordre du jour était le suivant :

OUVERTURE DE LA SEANCE	2
1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 11 JANVIER 2022	2
2 PROJET CAYAC – NAPPE DU JURASSIQUE SUPERIEUR.....	2
3 DEMARCHE HMUC CHER.....	3
4 BILAN INTERMEDIAIRE ET MISE A JOUR DE LA FEUILLE DE ROUTE 2019-2024.....	4
5 AVIS DE LA CLE – CONTRAT TERRITORIAL DU CAPTAGE DU PORCHE.....	4
6 AVIS DE LA CLE – PLUI DES TERRES DU HAUT BERRY.....	6
7 QUESTIONS DIVERSES.....	7
7.1 ÉVALUATION DU PROTOCOLE DE GESTION VOLUMETRIQUE DES EAUX D'IRRIGATION AGRICOLE SAGE YEVRE-AURON	7
7.2 RECOMPOSITION DE LA CLE	7
7.3 DIAGNOSTIC DES VULNERABILITES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - LIFE EAU ET CLIMAT	8

Ouverture de la séance

Liste des excusés et pouvoirs (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu)

M. BRUGERE accueille les participants, l'ordre du jour étant un peu chargé il indique que la réunion pourrait se finir un peu après midi et invite les membres de CLE ayant des obligations horaires mais souhaitant se prononcer sur des éléments importants des points de fin de réunion à le faire en début de réunion.

Mme REBOTARRO prend la parole et précise que pour la reconstitution de la CLE elle serait d'accord pour que le Département du Cher ne dispose que d'un siège en CLE, d'autant qu'à titre personnel elle ne dispose que peu de temps pour participer aux travaux de la CLE malgré tout leur intérêt.

1 Validation du compte-rendu de la CLE du 11 janvier 2022

Le document est joint au présent CR

LE COMPTE-RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

2 Projet CAYAC – nappe du Jurassique supérieur

Mme FALQUE, animatrice de la CLE, présente la synthèse des éléments issus des 2 réunions inter-CLE dédiées au projet et leurs incidences financières - La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 4 à 9).

M. BRUGERE rappelle l'utilité d'une modélisation de la nappe et précise que le BRGM a conseillé de mobiliser un modèle plus détaillé au regard du territoire et des questions que les 2 CLE se posent. Il précise que le modèle apporte des éléments de connaissance mais n'apporte pas de décision, qui reste entre les mains des acteurs locaux. Il s'agit d'un réel investissement pour le territoire.

Lors des échanges il est rappelé que les montants prévisionnels du modèle maillé ne seront pas tous éligibles au financement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI, outil financier mobilisé pour la démarche HMUC Cher, d'une part parce que le volume financier déposé en avril était moindre et d'autre part parce que la modélisation de tous les éléments d'aide à la décision ne pourra pas être finalisée pour octobre 2024, clôture de l'AMI.

Les membres de CLE valident le fait de mobiliser un modèle maillé à l'unanimité.

3 Démarche HMUC Cher

Mme RIDEY, chargée d'étude HMUC de l'Etablissement public Loire présente les éléments méthodologiques de la démarche - **La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 10 à 27).**

M. BRUGERE demande si les mesures et le recueil de donnée sont utilisés pour alimenter CAYAC.

Mme FALQUE précise que les données servent à alimenter tous les modèles de la démarche, qui seront, pour la plupart des unités de gestion, des modèles globaux et dans le cas de la nappe du Jurassique un modèle maillé. Les données HMUC pourront permettre le calage du modèle et/ou sa mise à jour.

M. JOLIVET perçoit tout l'intérêt de la démarche HMUC et pense aussi que sa réussite passe par une appropriation locale, il demande si du temps agent est dédié à cela ?

Mme KERVEVAN confirme que la complexité de la démarche nécessite un volet de sensibilisation et vulgarisation important au travers des SAGE et des Contrats Territoriaux. L'Agence peut porter le discours global autour de la ressource en eau mais elle est favorable à une réflexion sur un volet de communication plus étoffé à l'échelle des SAGE, avec une priorisation sur le périmètre du CT Concert'eau.

Les membres de CLE partagent le besoin en communication. M. PROFFIT rappelle que les études sont des aides à la décision et que le 1^{er} public à viser sont donc les décideurs avant la population générale, notamment sur le détail des études. Les membres partagent toutefois le fait que la population doit avoir conscience que les décisions prises par le « parlement local de l'eau » sont éclairées.

Les échanges portent sur le lien entre toutes les actions de territoire sur la gestion quantitative de l'eau. Mme VIDALIE partage le fait que l'objectivation de la ressource en eau doit conduire à une stratégie d'action concertée ; l'Etat souhaiterait aussi la transformation de l'essai Concert'eau en PTGE – Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

Mme LAMY demande si des retours d'expérience de telles modélisations existent ? Elle souhaite également attirer l'attention sur le volet qualité de l'eau, qui lui paraît oublié dans toutes ces démarches.

Mme FALQUE et Mme VIDALIE donnent des exemples de modèles maillés en construction ou utilisés en Seine Normandie et bassin Aquitain notamment. Mme FALQUE précise que la démarche HMUC est mobilisée pour le volet quantitatif, que ce n'est pas le bon outil pour développer une stratégie sur le volet qualitatif. Mme RIDEY précise que toutefois les milieux sont au cœur de la démarche avec la définition des débits écologiques comme objectif.

Mme JOURDIN rappelle que Concert'eau comporte des actions sur la qualité de l'eau.

La CLE souhaite étudier l'ensemble des hypothèses de stratégie de développement des territoires en matière de gestion quantitative de l'eau au travers de cette démarche HMUC Cher, pour ce faire:

- Valide la méthodologie proposée pour mener les phases de la démarche HMUC Cher ;
- Valide les projets de cahiers des charges « Instrumentation visant à compléter le suivi hydrologique », « Instrumentation, acquisition et traitement de données piézométriques » et « Fourniture d'un ADCP » dans leur forme et leurs contenus pour mener la phase 1 ;
- Valide la demande de financement via l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'AELB et l'Etat pour couvrir les dépenses engagées dans la phase préliminaire et la phase 1 ;
- Note que pour poursuivre l'analyse HMUC Cher au-delà de 2024, une recherche de cofinancement sera nécessaire pour équilibrer le plan de financement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4 Bilan intermédiaire et mise à jour de la feuille de route 2019-2024

Mme FALQUE, animatrice de la CLE, présente les éléments - La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 28 à 30).

Mme KERVEVAN précise que ces éléments ont été validé par l'Agence de l'eau au mois de mai de façon administrative ; l'Agence finançant les démarches SAGE à 70% le suivi des SAGE est resserré.

Les échanges portent sur le volet « caractérisation du risque d'érosion des sols et du ruissellement et des relations nappe/rivière en tête de bassin » qui avait été identifié en 2019. Au regard des études et démarches en cours, notamment dans le cadre de Concert'eau, il n'y a pas de besoin complémentaire d'ici 2024. M. JOLIVET précise que dans le cadre du PEP Cher médian, une étude sur le phénomène ruissèlement/coulée de boue/inondation verra peut-être le jour sur le bassin du Moulon. M. CHOLLET confirme que la commune de St Martin d'Auxigny travaille actuellement avec le CEREMA sur le sujet.

LA CLE APPROUVE A L'UNANIMITE LES MISES A JOUR DE LA FEUILLE DE ROUTE.

5 Avis de la CLE – Contrat territorial du captage du Porche

M. STOQUERT, vice-président de Bourges Plus, et M. BROCHIER, animateur eau présente les éléments relatifs au Contrat territorial du captage du Porche - La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 31 à 47).

Les échanges portent sur l'absence d'objectif chiffré de baisse des taux de nitrates dans la stratégie à moyen terme. M. BROCHIER précise qu'il est difficile de savoir comment le système va réagir du fait de son inertie et surtout des conditions climatiques de plus en plus variables. Sur les précédents contrats des objectifs chiffrés avaient été inscrits mais n'ont pas été atteints, ce qui peut donner un sentiment d'échec alors que la dynamique d'action était bien là, a été maintenue et a permis une grande diversification sur le territoire du captage.

Considérant les éléments présentés, la Commission Locale de l'eau du SAGE Yèvre Auron approuve le projet de de 4ème Contrat Territorial du captage du Porche.

Les membres de la CLE soulignent :

- *l'engagement multi partenarial qui démontre l'intérêt des synergies d'action ;*
- *le volontarisme de Bourges Plus, notamment sur le développement de filières agricoles, d'une politique foncière novatrice et le souhait de définir un cadre de mobilisation de paiements pour services environnementaux pour les agriculteurs ;*
- *le fait que les actions proposées soient intégratrices des différents aspects liés à la qualité des eau sur cette masse d'eau classées également en risque sur le paramètre phytosanitaire ;*
- *leur intérêt pour la démarche.*

Les membres souhaitent que la mobilisation territoriale et la baisse des taux de nitrates soient confortés à long terme.

RESULTAT DU VOTE : 19 POUR, 1 ABSTENTION / 20 VOTANTS

6 Avis de la CLE – PLUi des terres du haut Berry

M. CHOLLET, vice-président de la Communauté de communes Terres du haut Berry, et Mme VIOLLE, instructeur de l'Application du Droit des Sols - **La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 48 à 59).**

M. CHOLLET précise que la présentation est uniquement tournée vers les remarques et questionnements qui transparaissent dans la note de synthèse transmise aux membres de CLE par l'animatrice du SAGE.

M. LAMY se demande si le retrait des habitations de 5 mètres en arrière des berges de cours d'eau est suffisant ? M. BARACHET complète en demandant si cela intègre le risque inondation ? M. CHOLLET précise qu'en secteur d'agglomération, cela représente déjà une contrainte foncière conséquente. Il indique que la trame verte et bleue a été prise en compte dans le projet de PLUi et qu'il n'y a pas de PPRi prescrit sur le territoire. M. JOLIVET informe que la mobilité latérale des cours d'eau sur ce territoire est assez peu marquée, toutefois certains ont été déplacés en dehors du fond de vallée et ont tendance à reprendre leur écoulement d'origine en fond de talweg pouvant générer des risques d'inondation.

M. LAMY remarque que les chiffres de surfaces qui seront artificialisées semblent élevés, notamment au regard de l'instruction de 2019. M. CHOLLET répond que les contraintes de l'instruction ont été prises en compte dans les possibilités d'extension des surfaces artificielles, il demandera toutefois aux services de vérifier les calculs.

Les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron émettent un avis favorable au projet de PLUi des Terres du Haut Berry. Ils soulignent la qualité globale du projet de PLUi et de la concertation menée pour sa construction. Le document tient globalement compte des objectifs du SAGE Yèvre Auron et identifie des actions à mettre en œuvre pour préserver la ressource en eau notamment.

Toutefois les membres de CLE regrettent que les inventaires complémentaires des zones humides aient été fait uniquement sur les zones à urbaniser et seulement par des relevés botaniques.

Ils recommandent également de porter une attention particulière à :

- l'adéquation entre disponibilité de la ressource en eau et accroissement de la population ;
- la prise en compte et la prévention des phénomènes de ruissellement/coulée de boues.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE / 20 VOTANTS

Mme REBOTTARO quitte la salle

7 Questions diverses

La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 60 à 73).

7.1 Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole SAGE Yèvre-Auron

Lors de la validation de la prestation d'ANTEA en Commission Locale de l'Eau de janvier 2022, les membres de la CLE avait souhaité que les recommandations émises par ce bureau d'étude soient regardées par les acteurs du territoire. 3 temps de travail ont été ainsi organisés par l'animatrice :

- COTEC du 21/02/2022
- Commission gestion quantitative du 29/03/2022
- Bureau de CLE du 11/04/2022 :

La CLE examine l'état d'avancement des propositions /synthèse des échanges issus de ces 3 temps de travail.

M. PROFFIT indique que beaucoup de ces recommandations sont déclinées dans le cadre de la révision de l'Arrêté cadres sécheresse – ACS - départemental. Il informe de l'inquiétude des irrigants face à l'empilement des mesures qui semblent se dégager du projet d'ACS. Les irrigants étaient très engagés dans cette évaluation entreprise dans le cadre du SAGE mais sont maintenant dans l'attente de l'évolution de l'ACS pour voir s'ils seront en mesure de décliner d'autres points de ces recommandations.

M. LAMY fait part de ses impressions inverses dans le cadre de la révision de l'ACS : que la sur-représentation de la profession agricole dans les groupes de travail de la DDT 18 lui donne l'impression que ce sont les milieux naturels qui ne sont pas entendus.

7.2 Recomposition de la CLE

M. BRUGERE indique que tous les 6 ans une recomposition complète de la CLE est obligatoire, ce qui est le cas en 2022. La composition de la CLE est codifiée dans le Code de l'Environnement et c'est le Préfet qui détient la décision finale. Mme VIDALIE donne les précisions réglementaires et indique que la CLE peut faire des propositions à M. le Préfet.

Mme FALQUE indique que le Bureau de la CLE a souhaité un bilan des présences des membres de CLE, bilan présenté en réunion. Egalement M. BRUGERE indique que le Comité Départemental du Canoë Kayak a fait une demande pour intégrer la CLE.

M. BRUGERE propose d'intégrer le PETR Centre Cher dans le collège n°1 et ne conserver qu'un seul siège au Département du Cher pour ne pas déséquilibrer les collèges.

Au regard des taux de participation des membres, les échanges portent sur les structures qui ne participent pas ou très peu (1 ou 2 fois/16 réunions).

Mme VIDALIE propose de prendre attache auprès de l'AD2T pour savoir si leur non-participation relève d'un manque d'intérêt ou de moyens et dans le 1^{er} cas, cette entité pourrait être remplacé par le Comité département de Kayak pour représenter le volet « tourisme/eau récréative » dans le 2nd collège. Il en sera de même avec l'UDAF, qui représente les consommateurs, et voir si l'UFC Que choisir, présente par ailleurs au Contrat du Porche, pourrait être intéressé.

L'arrêté de recomposition engendrera une nouvelle désignation de l'ensemble des membres, ce qui risque de prendre un certain temps et de viser une période la moins défavorable.

7.3 Diagnostic des vulnérabilités au changement climatique - LIFE Eau et Climat

Les membres indiquent à l'animatrice de ne pas restreindre les invitations aux éventuels groupes de travail qui seront convoqués sur ce dossier.

M. BRUGERE remercie les participants et lève la séance à 12h00.

Liste des personnes présentes (en salle ou par visio) ou représentées lors de la séance du 11 octobre 2022 à Bourges

1^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. CHOLLET (Maire de Saint martin d'Auxigny)
M. CLAVIER (Maire de Morogues)
M. DELEUZE (Maire de Verneuil) - Vice-Président de la CLE
M. GROSJEAN (maire de Baugy) – *pouvoir à M. BRUGERE*
M. MATHIEU (Maire de Saint-Laurent) – pouvoir à M. DELEUZE

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. BRUGERE (Conseiller départemental du Cher)
M. CHITO (Conseiller départemental de l'Allier)
Mme REBOTTARO (Conseiller départemental du Cher)

Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. MOREAU (Président du SIAB3A)

2^{ème} Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations

M. BARACHET, vice-président de la FDAAPPMA du Cher
Mme BORELLO Président de l'Union départementale des Syndicats des Irrigants du Cher – *pouvoir à AREA Berry*
Mme DUBOIS représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
Mme LAMY, représentant Nature18
M. LELIEVRE, Président de la FDAAPPMA de l'Allier – *pouvoir à la FDAAPPMA du Cher*
M. PROFFIT, Président d'AREA Berry

3^{ième} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. ALLEE représentant la DDETSPP du Cher
Mme LACARRIERE représentant la DDT du Cher
M. MARQUES représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé
Mme VIDALIE représentant le Préfet du Cher

Absents excusés :

M. BERTAUX, Maire de Saint-Denis de Palin
M. RICHARD, Président de la CCI

Assistaient également :

Mme ARDIET, animatrice Concert'eau, EP Loire
M. BROCHIER, animateur eau, Bourges Plus
M. CLOUZET, conseiller agro-environnemental, Chambre d'agriculture du Cher
Mme FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire
M. GADAUD, chargé de mission, FDAAPPMA du Cher
M. JOLIVET, responsable de collectivité, SIVY
Mme JOURDIN, animatrice, AREA Berry
Mme KERVEVAN, directrice adjointe, délégation CVL Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. LAMY, administrateur Nature 18
M. RENOIR Benjamin, technicien rivière, SIAB3A
Mme RIDEY, chargée d'étude HMUC, EP Loire
M. STOQUERT, Vice-président, Bourges Plus
Mme VILLEMIN, cheffe du service de l'eau, Conseil départemental du Cher
Mme VIOLE, instructrice ADS, CdC Terres du haut berry